

Sommaire des révisions apportées aux Normes de sécurité de l'Ontario pour l'activité physique en éducation (NSOAPE) pour septembre 2021

Le document suivant contient un **résumé*** des modifications apportées aux NSOAPE pour l'année scolaire 2021-2022.

*Remarque : Ce document n'est pas un rapport détaillé de tous les changements et ne vise pas à remplacer la consultation de toute information liée à l'activité avant sa réalisation.

Légende

E_PC = Programme-cadre de l'élémentaire

E_IM = Intra-muros de l'élémentaire

E_IS = Interscolaire de l'élémentaire

S_PC = Programme-cadre du secondaire

S_IM = Intra-muros du secondaire

S_IS = Interscolaire du secondaire

Révisions des normes types

Les normes types sont des normes de sécurité qui s'appliquent à plusieurs activités et qui peuvent convenir à différents contextes (programme-cadre, interscolaire, intra-muros). Voici un exemple de norme type dans la section Équipement d'une norme de sécurité d'une activité : « S'assurer que tout l'équipement peut être utilisé de façon sécuritaire (par exemple, pas de bord tranchant ou de coin pointu, ni fissure ou éclat de bois). Il faut demander aux élèves d'informer le personnel enseignant de tout problème concernant l'équipement. »

Révisions pouvant s'appliquer à toutes les normes de sécurité (programme-cadre, interscolaire, intra-muros)

Installations

Points de virage, lignes d'arrivée, zones d'extrémité et limites de l'aire de jeu

Normes de sécurité précédentes :

Les points de virage, les lignes d'arrivée, les zones d'extrémité et les limites de l'aire de jeu doivent se trouver à une distance sécuritaire des murs, des estrades, de l'équipement, des arbres, des poteaux, des risques naturels et des trous. Les murs, les estrades, l'équipement, les arbres et les poteaux ne doivent pas être utilisés comme points de virage, lignes d'arrivée, zones d'extrémité ou limites de l'aire de jeu. Utiliser un marqueur désigné (p. ex. une ligne ou un cône) et bien identifié

Mise à jour :

Les murs, les estrades, l'équipement, les arbres et les poteaux ne doivent pas être utilisés comme points de virage, lignes d'arrivée, zones d'extrémité ou limites de l'aire de jeu. Établir les lignes et limites du jeu clairement, à l'écart des dangers, en utilisant des repères visuels (par exemple, des lignes, des cônes), afin d'éviter toute possibilité de contact/collision.

Remarque : La révision a utilisé la formule suivante : l'action + le « quoi » + le « pourquoi ».

Justification :

Améliorer la clarté pour le personnel enseignant, surveillant des intra-muros et entraîneur. Le terme « distance sécuritaire » a été reformulé pour aider le personnel enseignant, les responsables de la surveillance des intra-muros et de l'entraînement à appliquer les normes de sécurité.

Buts portatifs

Normes de sécurité précédentes :

Les enseignants doivent indiquer une zone située à une distance sécuritaire de la trajectoire de déplacement du but portatif dans laquelle les autres élèves doivent demeurer. Vérifier que la voie est libre (pas d'obstruction ou d'élève).

Mise à jour :

Le personnel enseignant doit établir une zone désignée où les élèves iront, à l'écart de la trajectoire des buts portatifs en mouvement, afin d'éviter que les élèves fassent obstacle ou se heurtent à un but portatif en mouvement.

Remarque : La révision a utilisé la formule suivante : l'action + le « quoi » + le « pourquoi ».

Justification :

Améliorer la clarté pour le personnel enseignant, les responsables de la surveillance des intra-muros et de l'entraînement. Le terme « distance sécuritaire » a été reformulé pour aider le personnel enseignant, les responsables de la surveillance des intra-muros et de l'entraînement à appliquer les normes de sécurité.

Règles et consignes particulières

Éviter de se faire frapper par une raquette

Normes de sécurité précédentes :

Durant l'enseignement/la pratique des habiletés, il faut prévoir assez d'espace pour que chaque élève puisse s'élancer sans obstacle (*E_PC, E_IS, S_PC, S_IS – Badminton, E_PC, S_PC – Speed Badminton, E_PC, E_IS, S_PC, S_IS – Tennis*)

Si les habiletés sont enseignées durant le jeu, il faut prévoir assez d'espace pour que chaque joueur puisse s'élancer sans obstacle. (*E_PC, S_PC – Handball [mur], Jeux de préparation au Jai Alai, Tennis à batte, Paddleball, Pickleball, Racquetball – S_PC, S_IS – Squash – E_IS, S_IS—Handball [mur]*)

Mise à jour :

Expliquer aux élèves l'importance de tenir compte de la position des autres élèves pour s'exercer à frapper sans obstruction et sans risquer de se faire frapper durant la mise en pratique des habiletés. Pendant le jeu (en double), demander aux élèves de tenir compte de la position de l'autre personne et de se positionner sur le terrain pour éviter de se faire frapper par la raquette.

Remarque : La révision a utilisé la formule suivante : l'action + le « quoi » + le « pourquoi ».

Justification :

Améliorer la clarté pour le personnel enseignant, les responsables de la surveillance des intra-muros et de l'entraînement. Le terme « assez d'espace » a été reformulé pour aider le personnel enseignant, surveillant des intra-muros et entraîneur à appliquer les normes de sécurité.

Surveillance

Le niveau de surveillance

Normes de sécurité précédentes :

Le niveau de surveillance doit tenir compte des risques inhérents à l'activité en question. Le niveau de risque augmente selon le nombre de participants et leurs habiletés, ainsi que le type d'équipement utilisé.

Mise à jour :

Le niveau de surveillance doit tenir compte des risques inhérents à l'activité en question. Le niveau de risque augmente selon le nombre de participants et leurs habiletés, ainsi que le type d'équipement utilisé, et les conditions environnementales.

Justification :

Améliorer la clarté pour le personnel enseignant, surveillant des intra-muros et entraîneur. La formulation a été mise à jour pour refléter la manière dont les conditions d'une activité influencent le niveau de risque. Maintenir les liens entre les normes de sécurité et refléter les pratiques actuelles. Les « conditions environnementales » ont été incluses dans la liste des conditions qui influencent le niveau de risque.

Test de nage

Le test doit être supervisé par un moniteur aquatique certifié

Normes de sécurité précédentes :

Ce test doit être supervisé par un moniteur aquatique certifié (ce test est conforme à la norme Nager pour survivre^{MD} de la Société de sauvetage).

Mise à jour :

Ce test doit être supervisé par un moniteur aquatique certifié ou un sauveteur certifié (ce test est conforme à la norme Nager pour survivre^{MD} de la Société de sauvetage).

Justification :

Le terme « sauveteur certifié » a été ajouté, car selon la Société de sauvetage et la Croix-Rouge canadienne, les sauveteurs nationaux (SN) et les sauveteurs de la Croix-Rouge sont tous deux autorisés à superviser le test de nage.

Révisions applicables à toutes les normes de sécurité du programme-cadre et des activités intra-muros

Règles et consignes particulières

Les activités doivent être modifiées en fonction de l'âge

Normes de sécurité précédentes :

Les activités doivent être modifiées selon l'âge, les capacités, le vocabulaire et l'expérience des élèves, ainsi que les installations disponibles.

Mise à jour :

Les activités doivent être modifiées selon l'âge, les capacités, le vocabulaire et l'expérience des élèves, le nombre de participants, ainsi que les installations disponibles.

Justification :

Refléter les pratiques/structures actuelles dans les écoles. Cette norme de sécurité a été mise à jour pour inclure le « nombre de participants » dans la liste des conditions à prendre en compte lors de la modification des activités, car le nombre d'élèves par classe peut être différent d'une école à l'autre.

Révisions applicables à toutes les normes de sécurité des sports interscolaires

Compétences

Les arbitres des joutes/matches

La norme de sécurité suivante a été ajoutée :

Les arbitres doivent être certifiés ou posséder l'expérience requise pour arbitrer le sport en question.

Justification :

Maintenir la cohérence entre les normes de sécurité. Cette norme de sécurité était incluse dans l'ancienne section générale pour les sports interscolaires et a été accidentellement omise lors du développement du site Web actuel.

Révisions des sections « Outils et ressources » et « À propos »

Liste de vérification pour la direction d'école – Responsabilités de la direction d'école ou des mandataires

Secourisme

Ajouté à la fin de la première puce :

Consultez les normes de sécurité de l'activité concernée pour connaître les compétences en matière de secourisme.

Justification :

Améliorer la cohérence et les liens entre les différentes sections des normes de sécurité. Cet énoncé a été ajouté pour rappeler à la direction et à la direction adjointe que, lorsqu'elles élaborent le plan d'action et d'intervention de secourisme de leur école, ils doivent vérifier et prendre en compte les normes de sécurité en matière de secourisme pour les activités en question.

Sports interscolaires

Ajouté à la fin de la deuxième puce :

Consultez les normes de sécurité des activités concernées pour connaître les compétences de l'entraîneur requises.

Justification :

Améliorer la cohérence et les liens entre les différentes sections des normes de sécurité. Cet énoncé a été ajouté pour rappeler à la direction et à la direction adjointe que, lorsqu'elles élaborent leur processus d'approbation des entraîneurs, y compris la vérification de leurs connaissances, de leurs expériences et de leurs titres, elles doivent vérifier et prendre en compte les compétences des entraîneurs pour les activités en question.

Les sections « À propos » et « Outils et ressources »

Activités intra-muros

Mise à jour :

Les exemples des catégories d'activité ont été mis à jour.

Justification :

Les exemples ont été mis à jour pour inclure des exemples plus pertinents et plus actuels.

Ajouté :

L'école peut proposer des activités intra-muros dans les quatre catégories sous forme de tournois ou de compétitions prévus auxquels les élèves s'inscrivent ou sous forme d'activités physiques autogérées ouvertes (parfois appelées « gymnase libre »).

Justification :

Refléter les pratiques/structures actuelles des écoles (qui proposent aux élèves des activités physiques autogérées ouvertes, également appelées « gymnase libre »).

Améliorer la clarté pour le personnel enseignant, surveillant des intra-muros et entraîneur. Un énoncé a été ajouté pour préciser que les activités physiques autogérées ouvertes, également connues sous le nom de « gymnase libre », sont considérées comme des activités intra-muros.

Améliorer la cohérence et les liens entre les différentes sections des normes de sécurité. Un hyperlien a été ajouté aux normes de sécurité nouvellement élaborées pour les activités physiques autogérées ouvertes (qui se trouvent dans la section Outils et ressources) dans ce nouvel énoncé.

Outils et ressources

Normes de sécurité pour les activités physiques autogérées ouvertes

Ajouté :

Une section sur les *Normes de sécurité des activités physiques autogérées ouvertes* a été élaborée et ajoutée à la section Outils et ressources, sous la rubrique Règles et consignes particulières.

Justification :

Refléter les pratiques/structures actuelles des écoles (qui proposent aux élèves des activités physiques autogérées ouvertes, également appelées « gymnase libre »).

Améliorer la clarté pour le personnel enseignant et surveillant des intramuros. Les normes de sécurité que nous avons élaborées pour les activités physiques autogérées ouvertes, également appelées « gym libre ».

Révisions des fiches d'activité

E_PC, E_M, S_PC, S_M, S_IS — Aviron

Équipement

Normes de sécurité précédentes :

En cas de mauvaise visibilité, il faut utiliser des feux de navigation fixés à l'embarcation, comme le précise le Guide de sécurité nautique de Transports Canada.

Mise à jour :

Après le coucher ou avant le lever du soleil et lorsque la visibilité est mauvaise, il faut utiliser des feux de navigation fixés à l'embarcation, comme le précise le Guide de sécurité nautique de Transports Canada.

Justification :

Accroître la cohérence avec les guides de sécurité des organismes sportifs, provinciaux et externes. Les normes de sécurité ont été mises à jour pour tenir compte des conditions qui peuvent réduire la visibilité.

E_PC, E_IM, S_PC, S_IM — Équitation

Mise à jour :

Les normes de sécurité relatives à l'équitation ont été mises à jour pour inclure les termes « adaptée » et « thérapeutique ».

Justification :

Accroître la cohérence avec les organismes d'équitation. PATH International a informé les Normes de sécurité de l'Ontario pour l'activité physique en éducation que l'équitation adaptée est devenue le nom couramment utilisé qui remplace l'équitation thérapeutique. Puisque

l'équitation thérapeutique est un terme utilisé depuis longtemps dans les normes de sécurité, le terme « adaptée » a été ajouté à « thérapeutique ».

Mise à jour :

Des normes de sécurité ont été ajoutées à la section Règles et consignes particulières pour l'équitation thérapeutique/adaptée.

Justification :

Offrir aux élèves une expérience d'équitation sécuritaire. Les normes de sécurité pour l'équitation n'incluaient pas de normes de sécurité pour les procédures de pansage pour l'équitation thérapeutique/adaptée (qui sont un aspect intégral de l'équitation thérapeutique/adaptée). Par conséquent, selon les informations fournies par PATH International et les recommandations du Hope Haven Therapeutic Riding Centre, des normes de sécurité supplémentaires ont été incluses dans la section Règles et consignes particulières afin d'offrir une expérience plus sécuritaire aux élèves.

Mise à jour :

PATH International a été ajouté en tant que centre agréé et ses certifications ont été ajoutées à la liste des compétences des instructeurs d'équitation thérapeutique/adaptée.

Justification :

Créer des options flexibles pour l'équitation thérapeutique/adaptée. PATH International a été ajouté en tant qu'organisme agréé et aux compétences de l'instructeur pour l'équitation thérapeutique/adaptée en réponse à une demande externe. PATH International est un organisme plus important et plus renommé que l'ACET. Il devient plus populaire en Ontario et propose des certifications d'instructeurs, des possibilités de formation continue et l'agrément des installations.

Mise à jour :

Les ratios de surveillance ont été mis à jour.

Justification :

Encadrer les élèves de manière adéquate et sécuritaire. Les ratios d'encadrement ont été mis à jour sur la base des recommandations de PATH International et du centre d'équitation thérapeutique Hope Haven pour l'équitation thérapeutique/adaptée lors de l'évaluation initiale, pour les guides d'équitation de randonnée et pour le pansage.

Mise à jour :

Les exigences en matière de secourisme ont été divisées entre l'équitation classique/western et l'équitation thérapeutique/adaptée, car les exigences en matière de secourisme pour l'équitation thérapeutique/adaptée ont été mises à jour pour devenir le secourisme standard, auparavant les exigences de premiers soins d'urgence.

Justification :

Accroître la cohérence avec les organismes d'équitation. Les exigences en matière de secourisme pour l'équitation thérapeutique/adaptée ont été mises à jour selon les exigences de l'ACET et PATH International. L'ACET exige le « secourisme général avec RCR » tandis que PATH International exige le « secourisme général avec RCR niveau C et DEA ».

E_PC, E_IM, S_PC, S_IM – Gymnastique (Généralités)

Mise à jour :

Les fiches d'activité des normes de sécurité en gymnastique (généralités) ont été supprimées.

Justification :

Faciliter l'utilisation des normes de sécurité pour la gymnastique par le personnel enseignant/surveillant des intra-muros. Le contenu des normes de sécurité de la fiche d'activité Gymnastique (Généralités) a été intégré dans les fiches d'activité de gymnastique appropriées afin d'éviter que les utilisateurs aient à consulter deux ensembles différents de normes de sécurité pour une même activité.

E_PC, E_IM, S_PC, S_IM – Toutes les fiches de gymnastique

Mise à jour :

Les normes de sécurité concernant les matelas (y compris les tailles et les types de matelas) et la hauteur de saut ont été mises à jour. De plus, des modifications ont été apportées aux fiches de gymnastique afin de clarifier et d'uniformiser les normes de sécurité.

Justification :

Améliorer la cohérence avec les normes de sécurité actuelles concernant les matelas de gymnastique. Les normes de sécurité concernant les matelas ont été mises à jour pour assurer la cohérence entre les noms et la description des types de matelas pour toutes les normes de sécurité des activités de gymnastique. Des normes de sécurité pour les « matelas de réception » et les « matelas de sécurité » ont été ajoutées afin de

clarifier la différence entre ces derniers et les « matelas polyvalents ». Les normes de sécurité concernant la hauteur des sauts ont été modifiées afin de lever toute ambiguïté sur la hauteur à partir de laquelle un élève peut sauter.

E_PC, E_IM — Gymnastique (planches d'appel)

Mise à jour :

Les fiches d'activité des normes de sécurité Gymnastique (planches d'appel) ont été supprimées.

Justification :

Faciliter l'utilisation des normes de sécurité pour la gymnastique par le personnel enseignant/surveillant des intra-muros. La fiche d'activité sur les planches d'appel a été supprimée, car les informations sont déjà incluses dans la fiche d'activité des normes de sécurité « Gymnastique (barres, anneaux, poutre, sol, sauts) ».

E_PC, E_IM — Gymnastique (Activités avec bancs et boîtes) [auparavant appelées « Gymnastique (Activités avec bancs et boîtes) »]

Mise à jour :

Le terme « chaise » a été remplacé par « boîte » dans toutes les normes de sécurité de la gymnastique (activités avec bancs et boîtes).

Justification :

Refléter les pratiques actuelles dans les écoles. Le terme « chaises » a été remplacé par « boîte », car sauter d'une boîte est considéré comme une pratique plus sécuritaire et plus appropriée pour les élèves.

E_PC, E_IM, E_IS, S_PC, S_IM, S_IS — Cricket

Mises à jour :

Les normes de sécurité ont été mises à jour pour tenir compte de l'équipement réglementaire et non réglementaire et du cricket à l'intérieur et à l'extérieur.

Justification :

Refléter les pratiques actuelles dans les écoles. L'intérêt pour le cricket s'est accru dans les écoles. Afin de maintenir les pratiques de sécurité

actuelles pour le cricket du programme-cadre, intra-muros et interscolaire, les fiches ont été revues et mises à jour.

E_PC, E_IM, S_PC, S_IM, S_IS – Cyclisme, Vélo de montagne

Règles et consignes particulières

Normes de sécurité précédentes :

Demander aux participants de se tenir à une distance sécuritaire des autres (p. ex. 2 à 3 m) pour éviter de trébucher.

Mise à jour :

Expliquer aux élèves l'importance de vérifier la position des autres cyclistes pour éviter les obstructions et les collisions.

Remarque : La révision a utilisé la formule suivante : l'action + le « quoi » + le « pourquoi ».

Justification :

Améliorer la clarté pour le personnel enseignant, les responsables de la surveillance des intra-muros et de l'entraînement. Le terme « distance sécuritaire » a été reformulé pour aider le personnel enseignant, les responsables de la surveillance des intra-muros et de l'entraînement à appliquer les normes de sécurité.

E_PC, E_IM, S_PC, S_IM – Patinage (sur glace), Patinage (à roues alignées), Patinage (à roulettes)

Règles et consignes particulières

Normes de sécurité précédentes :

Demandez aux participants de se tenir à une distance sécuritaire des autres (p. ex. 2 à 3 m) pour éviter les obstructions et accrochages.

Mise à jour :

Expliquer aux élèves l'importance de vérifier la position des autres patineurs pour éviter les obstructions, les chutes et les collisions.

Remarque : La révision a utilisé la formule suivante : l'action + le « quoi » + le « pourquoi ».

Justification :

Améliorer la clarté pour le personnel enseignant et surveillant des intra-muros. Le terme « distance sécuritaire » a été reformulé pour aider le personnel enseignant, surveillant des intra-muros et entraîneur à appliquer les normes de sécurité.

E_PC, E_IM, S_PC, S_IM – Patinage (de vitesse)

Règles et consignes particulières

Normes de sécurité précédentes :

Pendant la première leçon, les participants doivent se tenir à une distance sécuritaire des autres (p. ex. 2 à 3 m) pour ne pas se faire obstacle/trébucher.

Mise à jour :

Durant la première leçon, espacer les patineurs pour éviter les obstructions, les chutes et les collisions.

Remarque : La révision a utilisé la formule suivante : l'action + le « quoi » + le « pourquoi ».

Justification :

Améliorer la clarté pour le personnel enseignant et surveillant des intra-muros. Le terme « distance sécuritaire » a été reformulé pour aider le personnel enseignant et surveillant des intra-muros à appliquer les normes de sécurité.

E_PC, E_IM, E_IS, S_PC, S_IM, S_IS – Ski alpin, E_PC, E_IM, S_PC, S_IM — Miniski, Planche à neige

Règles et consignes particulières

Normes de sécurité précédentes :

Les élèves doivent se tenir à une distance sécuritaire des autres (p. ex. 2 à 3 m) pour ne pas se faire obstacle/trébucher.

Mise à jour :

Expliquer aux élèves l'importance de vérifier la position des autres skieurs pour éviter les obstructions et les collisions.

Remarque : La révision a utilisé la formule suivante : l'action + le « quoi » + le « pourquoi ».

Justification :

Améliorer la clarté pour le personnel enseignant, surveillant des intra-muros et entraîneur. Le terme « distance sécuritaire » a été reformulé pour aider le personnel enseignant, surveillant des intra-muros et entraîneur à appliquer les normes de sécurité.

E_PC, E_IM, E_IS, S_PC, S_IM, S_IS – Ski de fond, E_PC, S_IM, S_PC, S_IM — Raquette à neige

Règles et consignes particulières

Normes de sécurité précédentes :

Demandez aux participants de se tenir à une distance sécuritaire des autres (p. ex. 2 à 3 m) pour éviter les obstructions et accrochages.

Mise à jour :

Expliquer aux élèves l'importance de vérifier la position des autres skieurs pour éviter les obstructions et les collisions.

Remarque : La révision a utilisé la formule suivante : l'action + le « quoi » + le « pourquoi ».

Justification :

Améliorer la clarté pour le personnel enseignant, surveillant des intra-muros et entraîneur. Le terme « distance sécuritaire » a été reformulé pour aider le personnel enseignant, les responsables de la surveillance des intra-muros et de l'entraînement à appliquer les normes de sécurité.

E_PC, E_IM, S_PC, S_IM – Ballon chasseur, Goalball

Règles et consignes particulières

Normes de sécurité précédentes :

Des zones de sécurité doivent être clairement définies à une distance sécuritaire des murs, des estrades et des obstacles.

Mise à jour :

Établir les lignes et limites du jeu clairement, à l'écart des murs, des estrades et des obstacles, en utilisant des repères visuels (par exemple, des lignes, des cônes), afin d'éviter toute possibilité de contact/collision.

Remarque : La révision a utilisé la formule suivante : l'action + le « quoi » + le « pourquoi ».

Justification :

Améliorer la clarté pour le personnel enseignant et surveillant des intra-muros. Le terme « distance sécuritaire » a été reformulé pour aider le personnel enseignant et surveillant des intra-muros à appliquer les normes de sécurité.

E_PC, E_IM, E_IS, S_IS — Balle molle (Lob-ball/Balle lente/Three Pitch), E_PC, E_IM — Balle molle (T-Ball)

Règles et consignes particulières

Dans : « Pour éviter les dangers reliés à un bâton échappé, les joueurs qui ne sont pas au champ doivent demeurer loin derrière le rectangle du frappeur, sur le banc ou derrière un filet ou une clôture, sans mettre les doigts dans le filet. *Si un cercle d'attente est utilisé, il doit se trouver à une distance sécuritaire du frappeur et des autres qui ne sont pas au champ, afin que l'élan du frappeur ne soit pas dangereux.* »

Norme de sécurité précédente :

Si un cercle d'attente est utilisé, il doit se trouver à une distance sécuritaire du frappeur et des autres qui ne sont pas au champ, afin que l'élan du frappeur ne soit pas dangereux.

Mise à jour :

Si on utilise un cercle d'attente, il doit être situé dans une zone désignée, à l'écart du batteur et des autres joueurs qui ne sont pas au champ, pour éviter d'obstruer le jeu ou que le batteur en attente ne se fasse frapper par une batte en mouvement.

Remarque : La révision a utilisé la formule suivante : l'action + le « quoi » + le « pourquoi ».

Justification :

Améliorer la clarté pour le personnel enseignant, surveillant des intra-muros et entraîneur. Le terme « distance sécuritaire » a été reformulé pour aider le personnel enseignant, surveillant des intra-muros et entraîneur à appliquer les normes de sécurité.

S_PC, S_IM — Balle molle (Lob-Ball/Balle lente/Three Pitch)

Règles et consignes particulières

Normes de sécurité précédentes :

Si un cercle d'attente est utilisé, il doit se trouver à une distance sécuritaire du frappeur et des autres qui ne sont pas au champ, afin que l'élan du frappeur ne soit pas dangereux.

Mise à jour :

Si on utilise un cercle d'attente, il doit être situé dans une zone désignée, à l'écart du batteur et des autres joueurs qui ne sont pas au champ, pour éviter d'obstruer le jeu ou que le batteur en attente ne se fasse frapper par une batte en mouvement.

Remarque : La révision a utilisé la formule suivante : l'action + le « quoi » + le « pourquoi ».

Justification :

Améliorer la clarté pour le personnel enseignant et surveillant des intra-muros. Le terme « distance sécuritaire » a été reformulé pour aider le personnel enseignant et surveillant des intra-muros à appliquer les normes de sécurité.

E_PC, E_IM, S_PC, S_IM — Balle molle (Lob-Ball/Balle lente/Three Pitch), E_PC, E_IM — Balle molle (T-Ball)

Règles et consignes particulières

Sous « Si vous jouez dans le gymnase, *respectez les critères de sécurité suivants* : »

Normes de sécurité précédentes :

Désignez les limites des activités à une distance sécuritaire des murs.

Mise à jour :

Établir les limites du jeu clairement, à l'écart des murs du gymnase, en utilisant des repères visuels (par exemple, des lignes, des cônes), afin d'éviter toute possibilité de contact/collision.

Remarque : La révision a utilisé la formule suivante : l'action + le « quoi » + le « pourquoi ».

Justification :

Améliorer la clarté pour le personnel enseignant et surveillant des intra-muros. Le terme « distance sécuritaire » a été reformulé pour aider le personnel enseignant et surveillant des intra-muros à appliquer les normes de sécurité.

S_PC, S_IM – Toboggan/Traîneau

Règles et consignes particulières

Sous « Rappeler à l'élève de : »

Supprimé :

maintenir une distance sécuritaire entre les élèves qui glissent (p. ex. l'élève doit attendre que la personne précédente quitte le bas de la pente avant de glisser, une fois au bas de la pente, les élèves doivent se diriger rapidement vers les côtés).

Remplacé par les normes de sécurité suivantes directement au-dessus de « Rappeler à l'élève de : » :

Pour prévenir les collisions, il faut mettre en place des procédures visant à prévenir les collisions entre les élèves qui glissent et expliquer aux élèves l'importance de vérifier la position des autres personnes sur la pente. (Par exemple, l'élève doit attendre que la personne précédente quitte le bas de la pente avant de glisser. Une fois au bas de la pente, les élèves doivent se diriger rapidement vers les côtés.)

Remarque : La révision a utilisé la formule suivante : l'action + le « quoi » + le « pourquoi ».

Justification :

Améliorer la clarté pour le personnel enseignant et surveillant des intra-muros. Le terme « distance sécuritaire » a été reformulé pour aider le personnel enseignant et surveillant des intra-muros à appliquer les normes de sécurité.

E_PC, E_IM – Toboggan/Traîneau

Règles et consignes particulières

Normes de sécurité précédentes :

Pour prévenir les collisions, il faut mettre en place des procédures visant à maintenir une distance sécuritaire entre les élèves qui glissent (p. ex. l'élève doit attendre que la personne précédente quitte le bas de la pente

avant de glisser, une fois au bas de la pente, les élèves doivent se diriger rapidement vers les côtés).

Mise à jour :

Pour prévenir les collisions, il faut mettre en place des procédures visant à prévenir les collisions entre les élèves qui glissent et expliquer aux élèves l'importance de vérifier la position des autres personnes sur la pente. (Par exemple, l'élève doit attendre que la personne précédente quitte le bas de la pente avant de glisser. Une fois au bas de la pente, les élèves doivent se diriger rapidement vers les côtés.)

Remarque : La révision a utilisé la formule suivante : l'action + le « quoi » + le « pourquoi ».

Justification :

Améliorer la clarté pour le personnel enseignant et surveillant des intra-muros. Le terme « distance sécuritaire » a été reformulé pour aider le personnel enseignant et surveillant des intra-muros à appliquer les normes de sécurité.

S_PC, S_IM, S_IS – Crosse (en salle/sur gazon), E_PC, E_IM, E_IS — Crosse (sur gazon), E_PC, E_IM, E_IS, S_PC, S_IM — Crosse (intercrosse [balle molle])

Règles et consignes particulières

Normes de sécurité précédentes :

Durant l'enseignement des habiletés à lancer et à attraper, prévoyez suffisamment d'espace pour permettre :

- aux élèves de s'élancer sans obstacle
- aux équipes/groupes de ne pas se faire obstacle

Mise à jour :

Expliquer aux élèves l'importance de tenir compte de la position des autres élèves pour s'exercer à lancer et à attraper sans obstruction et sans risquer de se faire frapper durant la mise en pratique des habiletés.

Remarque : La révision a utilisé la formule suivante : l'action + le « quoi » + le « pourquoi ».

Justification :

Améliorer la clarté pour le personnel enseignant, surveillant des intra-muros et entraîneur. Le terme « assez d'espace » a été reformulé pour aider le personnel enseignant, surveillant des intra-muros et entraîneur à appliquer les normes de sécurité.

E_PC, E_IM, E_IS, S_PC, S_IM – Lacrosse (intercrosse [balle mole])

Règles et consignes particulières

Normes de sécurité précédentes :

Pour empêcher tout contact, un périmètre de sécurité doit être établi loin des murs du gymnase ou de la clôture du terrain de jeux.

Mise à jour :

Établir les limites du jeu clairement, à l'écart des murs du gymnase ou de la clôture du terrain de jeux, en utilisant des repères visuels (par exemple, des lignes, des cônes), afin d'éviter toute possibilité de contact/collision.

Remarque : La révision a utilisé la formule suivante : l'action + le « quoi » + le « pourquoi ».

Justification :

Améliorer la clarté pour le personnel enseignant, surveillant des intra-muros et entraîneur. Le terme « périmètre de sécurité » a été reformulé pour aider le personnel enseignant, surveillant des intra-muros et entraîneur à appliquer les normes de sécurité.

E_PC, E_IM, S_PC, S_IM – Golf

Règles et consignes particulières

« Enseignez aux élèves les règles d'étiquette et de sécurité du golf. Celles-ci comprennent : »

Normes de sécurité précédentes :

se trouver à un endroit sécuritaire lorsqu'un joueur frappe sa balle

Mise à jour :

se tenir à l'écart de la personne qui frappe sa balle pour éviter de se faire frapper par le bâton ou la balle

Remarque : La révision a utilisé la formule suivante : l'action + le « quoi » + le « pourquoi ».

Justification :

Améliorer la clarté pour le personnel enseignant et surveillant des intra-muros. Le terme « endroit sécuritaire » a été reformulé pour aider le personnel enseignant et surveillant des intra-muros à appliquer les normes de sécurité.

E_PC, E_IM, S_PC, S_IM – Vélo de montagne

Surveillance

Mise à jour :

Le terme « surveillant » a été remplacé par « enseignant » dans les ratios de surveillance.

Justification :

Améliorer la clarté pour le personnel enseignant et surveillant des intra-muros. Le terme « surveillant » a été remplacé par « enseignant » afin d'assurer la cohérence des normes de sécurité du vélo de montagne et d'aider le personnel enseignant/surveillant des intra-muros à appliquer les normes de sécurité.

Compétences

La norme de sécurité suivante a été ajoutée :

- Si vous utilisez l'instructeur d'un fournisseur externe :
 - En plus d'être formés, les instructeurs doivent comprendre, démontrer et mettre en pratique les compétences pertinentes liées au vélo de montagne. Un ensemble de compétences pertinentes comprend les compétences décrites et reconnues par les professionnels du vélo de montagne (par exemple, la Professional Mountain Biking Instructor Association [PMBIA]).
 - Tous les instructeurs doivent être âgés d'au moins 18 ans pour occuper leur poste ou donner le cours d'initiation.

Justification :

Améliorer la clarté pour le personnel enseignant et surveillant des intra-muros. La fiche d'activité ou de sport de vélo de montagne n'incluait pas auparavant les normes de sécurité relatives aux instructeurs d'un fournisseur d'activités externe. Il était donc nécessaire d'ajouter les

exigences relatives aux instructeurs (dans les Compétences) pour que les écoles/conseils scolaires puissent s’y référer.

Plein air

E_PC, E_IM, S_PC, S_IM – Plein air (excursion en canot)

Mises à jour :

Les exigences en matière de surveillance, y compris les ratios de surveillance et les compétences, ont été mises à jour. Plus précisément, les ratios de surveillance et les compétences comprennent maintenant les « groupes d’excursion » et les « sous-groupes » du groupe d’excursion et les « guides d’excursion adjoints » en plus du « guide d’excursion ».

Les ratios de surveillance et les exigences en matière de compétences pour l’excursion en canot au palier secondaire ont été mis à jour et divisés en deux types de groupes d’excursion :

- Les groupes d’excursion composés d’élèves qui **NE SONT PAS** inscrits dans un programme-cadre ou intra-muros approuvé par l’école/le conseil scolaire incluant au moins 10 heures pratiques de canot documentées et 6 heures de préparation au camping sauvage. Consultez le tableau S-1.
- Les groupes d’excursion composés d’élèves qui **SONT** inscrits à un programme scolaire ou intra-muros approuvé par l’école ou le conseil scolaire comprenant au moins 10 heures documentées de pratique du canot et 6 heures de préparation au camping sauvage. Consultez le tableau S-2.

Les ratios de surveillance comprennent également désormais des ratios pour des groupes allant jusqu’à 32 élèves au palier secondaire et 36 élèves au palier élémentaire.

Les compétences pour les guides d’excursion et les guides d’excursion adjoints ainsi que pour le secourisme et la sécurité aquatique ont été mises à jour afin qu’elles correspondent aux exigences minimales recommandées par les normes du secteur et aux noms exacts des certifications. À noter : même si les compétences ont été mises à jour, les exigences précédentes répondent toujours aux exigences mises à jour. Toutefois, les exigences en matière de premiers soins augmenteront pour les excursions de plusieurs jours (à moins de 2 heures et plus de 2 heures avant l’arrivée des soins médicaux d’urgence) à partir de septembre 2023 pour les excursions en canot des paliers élémentaire et secondaire. Veuillez consulter les normes de sécurité Excursion en canot pour obtenir

plus d'informations concernant les périodes d'introduction et de retrait progressif des exigences en matière de secourisme.

Justification :

Les normes de sécurité relatives à la surveillance et à la compétence ont été mises à jour afin d'offrir une certaine souplesse aux enseignants, aux écoles et aux conseils scolaires pour la planification et la sortie des élèves en canot. Ces mises à jour devraient rendre les activités de canot plus réalistes et plus abordables tout en maintenant le même niveau de sécurité que précédemment.

À noter que nous continuerons à réviser et à améliorer les normes de sécurité d'excursion.

S_PC, S_IM – Plein air (planche à pagaie [PAP] en eau calme)

Mise à jour :

Des normes de sécurité pour les activités de plein air (Planche à pagaie en eau calme) ont été élaborées pour un programme dans des zones riveraines définies en réponse à une demande externe. Pour l'instant, ces normes de sécurité ne sont pas destinées aux excursions d'une journée ou d'une nuit.

Justification :

Les activités de planche à pagaie ont lieu plus fréquemment dans les écoles et nous avons donc décidé qu'il serait préférable d'avoir des normes de sécurité précises pour cette activité au lieu de renvoyer les gens aux normes de sécurité de l'activité à laquelle elle ressemble le plus, puisque la planche à pagaie est de nature différente du canot ou du kayak.

E_PC, E_IM, S_PC, S_IM – Plein air (natation)

Aucune mise à jour du plein air (natation) n'a été effectuée pour septembre 2021, mais veuillez noter que nous avons examiné ces normes de sécurité et que nous continuons à le faire au cours de l'année scolaire 2021-2022 afin de mettre en œuvre toute révision pour septembre 2022. Cette révision et les révisions ultérieures visent à clarifier les normes de sécurité pour la natation dans différents scénarios (par exemple, leçons de natation par rapport à la nage lors d'une excursion en canot) et à harmoniser autant que possible les ratios de surveillance et les compétences avec ce qui est demandé pour les autres activités de plein air.